

Le français, langue de scolarisation, pour les élèves du 2nd degré

Ce texte s'inscrit dans le droit fil du <u>Texte d'orientations pédagogiques</u> que l'AEFE a publié en septembre 2006 sur la maîtrise du français, langue de scolarisation, pour les élèves du 1^{er} degré. Prenant en compte la particularité des établissements du réseau qui admettent un nombre conséquent d'élèves non francophones, en particulier en maternelle et en petite section, il précisait les modalités pédagogiques de l'accueil et de l'accompagnement linguistiques qui doivent être réservés à ceux-ci afin que tout soit mis en œuvre pour faciliter leur réussite scolaire dans une langue nécessairement seconde.

Ces élèves, grâce aux dispositifs spécifiques dont ils ont ainsi bénéficié dans l'enseignement primaire, ont acquis une maîtrise suffisante du français pour poursuivre leurs études secondaires dans notre langue. Néanmoins, les compétences qu'ils ont développées demandent à être consolidées par la suite, au collège, mais également au lycée.

Ce nouveau texte a donc pour objectif de préciser les mesures qui restent à privilégier dans cette optique. Elles concernent quatre domaines principaux.

- | -

LE SUIVI LINGUISTIQUE PERSONNALISE DES ELEVES NON FRANCOPHONES

• Renforcer l'articulation entre les cycles.

Fréquemment, les établissements du réseau de l'aefe accueillent les élèves de la maternelle à la terminale, offrant ainsi une continuité d'enseignement qui n'a guère d'équivalent en métropole, d'autant plus qu'elle coïncide souvent avec le partage d'une même unité de lieu, les trois cycles étant réunis en un seul site. Il conviendrait de tirer un parti plus systématique de cette originalité structurelle en favorisant une réflexion d'équipe intercycles école/collège/lycée afin de mettre en œuvre un suivi plus personnalisé des élèves non francophones. Deux initiatives peuvent y contribuer :

- L'élaboration d'outils communs d'évaluation qui établissent un bilan précis des compétences acquises ou en voie d'acquisition en français dans le cadre des activités scolaires de réception ou de production, à la fin de chaque année d'étude.
- La réalisation d'une fiche technique, sorte de profil linguistique de l'élève, identifiant les principales difficultés qu'il rencontre encore dans le maniement du français. Ce document, commun à l'équipe pédagogique d'une même classe, faciliterait une prise en charge plus individualisée, optimisant ainsi l'effet induit par l'effort de vigilance linguistique que chaque professeur consent dans le cadre de sa propre discipline.

♦ Tirer un meilleur parti des dispositifs pédagogiques existants.

Les établissements ont une certaine latitude pour prévoir des heures d'enseignement à effectifs allégés; certaines sont institutionnalisées, c'est le cas de l'heure de soutien en



sixième ou de l'aide individualisée en seconde, d'autres peuvent relever d'une décision des équipes administrative et enseignante. Ces plages horaires offrent l'occasion de développer une pédagogie réellement différenciée, c'est-à-dire adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève tels qu'ils auront été dûment diagnostiqués au préalable. Les activités proposées et les démarches pour les mettre en œuvre dans ce contexte ne sauraient se limiter à reproduire ce qui se fait en classe entière ou à proposer, même individuellement, des exercices simplement empruntés à des manuels. Bien au contraire, il s'agit, pour l'enseignant en charge de ce dispositif-clef, de mobiliser toute sa créativité afin de pratiquer une pédagogie du « sur mesure ». Il s'attachera en particulier à varier les approches de la langue française (canal auditif/canal visuel), à reprendre si nécessaire certaines bases encore mal stabilisées (travail sur la discrimination auditive de sons voisins ou spécifiques au français, sur la phonologie, sur les relations phonèmes/graphèmes, par exemple) et veillera à placer le plus souvent possible les élèves en situation de production (orale et écrite) et à encourager avec bienveillance leurs prises d'initiatives en langue française.

Un tel travail implique, en amont, une concertation régulière et précise de l'équipe enseignante, éclairée par les diagnostics linguistiques qui auront été réalisés au préalable.

- || -

LES PRIORITES DIDACTIQUES

S'agissant des élèves non francophones qu'ils accueillent, les établissements de l'aefe doivent relever un double défi : assurer leur réussite scolaire, concrétisée en particulier par l'obtention du baccalauréat et, pour y parvenir, leur permettre d'atteindre une maîtrise suffisante de la langue française. On peut néanmoins considérer que celle-ci n'est pas seulement subordonnée à l'obtention d'un diplôme mais qu'elle tend, plus largement, à instaurer un véritable bilinguisme dans le rapport entre langue maternelle et langue seconde. Cet enjeu de taille, qui mobilise avec succès les équipes dès la maternelle, doit continuer à fédérer les professeurs de collège et de lycée, par delà la diversité des champs disciplinaires qu'ils ont pour vocation d'enseigner et dont ils sont les acteurs spécialisés. Un tel objectif dont le <u>Socle commun de connaissances et de compétences</u> affirme l'indispensable transversalité à l'ensemble des enseignements, peut constituer le dénominateur commun de l'équipe pédagogique même s'il s'actualise selon des priorités didactiques variables en français et dans les autres disciplines.

En français

De la 6^{ème} à la terminale, les programmes comprennent, selon des proportions variables et progressives d'un cycle à l'autre, différents domaines d'apprentissage : l'étude de la langue, la lecture de textes susceptibles de construire une culture littéraire, la production d'écrits diversifiés et le développement des compétences orales.

♦ L'étude de la langue

En cycle III, l'enseignement de la grammaire a déjà engagé les élèves dans une approche plus réflexive de la langue : celle-ci implique de mettre à distance son usage spontané au profit d'une utilisation plus consciente des formes qui la caractérisent, éclairée en particulier par l'identification progressive des règles qui en régissent le fonctionnement. Ce processus, qui pose la langue en objet d'apprentissage et non plus en simple vecteur de communication, est systématisé dans le secondaire et la Circulaire sur <u>L'enseignement de la grammaire</u> (B.O. n° 3 du 01/2007) souligne avec netteté l'importance de cette étude en



collège. Les programmes réservent en effet une part plus importante à la grammaire en recourant à une terminologie et un métalangage à la fois plus larges et précis. Or cet apprentissage requiert une vigilance particulière de la part du professeur lorsqu'il s'adresse à un public allophone. Il s'agit en effet de tenir compte, dans l'organisation des contenus de cet enseignement et de sa progression annuelle, des difficultés particulières auxquelles sont confrontés des locuteurs natifs d'une langue autre que le français. Dans cette perspective, on veillera à :

- Adopter une didactique plus contrastive. Il convient, dans ce but, de prendre en compte les spécificités de la langue utilisée par les élèves non francophones lorsque l'on commente et explicite les formes rencontrées en français. Ceci implique d'éclairer les écarts principaux par rapport à la langue première des élèves et d'enrichir le discours pédagogique de telles références. On développera ainsi une meilleure maîtrise du français en l'étudiant non comme un système clos sur lui-même mais dans le rapport plus ou moins éloigné qu'il peut entretenir avec la langue première des élèves, que les liens de parenté soient forts (langues romanes) ou inexistants. De ce fait, on permet aux élèves de se construire plus aisément des repères stables entre les différents systèmes linguistiques que sont la langue source et la langue cible et de réduire ainsi les confusions qui constituent pour eux un des écueils majeurs.
- Engager un travail d'équipe afin de recenser les principaux obstacles rencontrés dans le maniement du français en raison des interférences linguistiques. Cette démarche a déjà été entreprise dans certains établissements mais elle mérite d'être mieux formalisée et mutualisée. Les documents ainsi produits doivent en effet constituer des outils exploitables par tous en facilitant pour chacun l'adaptation de ses stratégies pédagogiques à la réalité linguistique des élèves.
- Prévoir des progressions plus précises dans l'apprentissage des faits de langue, d'une part en décomposant davantage ce qui peut faire l'objet d'une difficulté particulière pour l'élève dès lors que l'on prend en considération les caractéristiques de sa langue de référence, d'autre part en privilégiant les phénomènes de régularité plutôt que les exceptions et en insistant sur les hautes fréquences d'emploi. Il s'agit ainsi de cibler plus nettement ce qui est utile, de se donner des priorités plus marquées, en insistant sur ces points sensibles.
- Concevoir des séquences pédagogiques qui articulent, ainsi que le recommandent les programmes de la 6^{ème} à la 1ère, l'étude des faits de langue aux activités de lecture et d'écriture, selon une dialectique qui facilite pour les élèves l'appropriation des phénomènes abordés grâce à leur réinvestissement dans des productions variées, écrites mais également orales.
 - On constate en effet une fréquente dissymétrie entre les compétences que les élèves non francophones manifestent en situation de réception et de production : il importe donc d'insister sur cette dernière en leur proposant une réutilisation systématique et régulière des formes traitées, confortant ainsi leur assimilation de la langue par l'enrichissement des structures syntaxiques et du lexique qu'ils sont capables de mobiliser. Ceci vise à favoriser la nécessaire et fondamentale automatisation du réemploi de ces savoirs.
- Etablir une progression des apprentissages fondamentaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, dans le cadre d'une concertation des professeurs de français du collège. De ce point de vue, on recommande de mieux lier l'étude des notions d'ordre linguistique à la lecture et à l'écriture des textes, en insistant notamment sur la maîtrise des discours (narratif, descriptif, explicatif, argumentatif) dont



l'approfondissement structure les enseignements. La programmation et l'harmonisation des contenus permettent d'éviter dans le cursus du collégien le retour insistant sur certaines notions au détriment d'autres (par exemple l'expression circonstancielle dans la phrase simple et complexe qui s'avère indispensable à la maîtrise de l'argumentation et du raisonnement dès la classe de 4ème).

- Mettre l'accent sur une étude plus systématique et raisonnée du vocabulaire, d'une part dans une perspective lexicologique, d'autre part en relation avec les champs disciplinaires (métalangage indispensable à la structuration des activités scolaires propres à chaque discipline) et avec les actes de la vie courante, en particulier pour faciliter l'expression des sentiments, des jugements, du raisonnement.

♦ Le choix des textes

Les programmes de collège et de lycée spécifient, pour chaque niveau, la lecture d'un certain nombre d'œuvres en cours d'année : 9 en collège et 6 en lycée. Les modalités d'exploitation pédagogique en sont variables, lecture analytique de l'ouvrage conduite en classe, lecture cursive menée de manière plus autonome par l'élève, texte intégral ou version allégée.

Cette activité, qui doit être placée au cœur des séquences, vise deux objectifs prioritaires : parfaire l'aptitude à déchiffrer un texte nécessairement opaque en raison d'une connaissance parfois insuffisante de certaines tournures syntaxiques ou du lexique, améliorer la capacité plus globale du lecteur à comprendre le sens littéral ou implicite du texte, à l'interpréter et à former son propre jugement critique.

Dans le cadre de l'enseignement à des élèves non francophones, il convient de distinguer avec plus d'acuité ces deux visées et d'accorder en particulier à la première toute la vigilance pédagogique qu'elle requiert, en anticipant les difficultés des lecteurs et en accompagnant leur effort. L'étude de certains points spécifiques de la langue (syntaxe, lexique, prise en compte de la diachronie et de l'évolution des usages langagiers dans le temps) trouve là toute sa justification.

Grâce à la lecture et guidés par les commentaires de leur professeur, les élèves sont en mesure de construire en collège et de consolider en lycée les repères qui sont indispensables au développement de leur culture littéraire. Les programmes des deux cycles insistent sur cet enjeu essentiel : il prend cependant, dans le cadre de l'enseignement du français à l'étranger, une inflexion particulière. En 2000, le <u>Projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étrange</u>r de l'aefe a en effet affirmé la nécessité d'une ouverture au pays d'accueil. Cette orientation majeure, axe prioritaire du plan d'orientation stratégique de l'aefe, peut trouver dans le cadre des activités de lecture une force particulière grâce à différentes initiatives :

- Sélectionner quelques œuvres, signées d'auteurs francophones ou bien traduites, significatives du patrimoine littéraire local, en cohérence étroite avec le programme de la classe concernée. On retiendra en particulier des écrits représentatifs sur le plan des discours (narratif, descriptif, argumentatif), du registre (épique, fantastique, comique, tragique, satirique), du genre (roman, nouvelle, conte, théâtre, poésie) dont l'étude est particulièrement préconisée par les textes officiels. On les approfondira ainsi, tout en offrant une ouverture significative sur d'autres cultures.
- Enrichir le travail d'analyse et d'interprétation habituellement effectué sur les œuvres en lui donnant une orientation complémentaire sur le plan didactique.



Elle inclura, selon une perspective plus comparatiste, une confrontation entre les codes esthétiques et discursifs (une narration peut échapper à la logique du schéma narratif, le récit en première personne, le genre autobiographique ne concernent pas toutes les cultures) et une réflexion sur les représentations sociales et les fonctions qu'une civilisation ou un pays attribuent aux écrits, dans une perspective plus sociologique ou anthropologique.

- Sensibiliser les élèves à ces différences, ces écarts, c'est aussi éclairer les spécificités de la culture française, des valeurs qu'elle véhicule et donner également tout son relief au dialogue qui a pu s'établir entre les auteurs, notamment en Europe (influence de la littérature espagnole du siècle d'or en France, liens entre l'Aufklärung et le siècle des Lumières, entre le romantisme allemand et français, par exemple) mais également entre l'Orient et l'Occident. Les programmes du lycée incluent explicitement cette dimension qui mérite d'être également traitée au collège. On sensibilise ainsi les collégiens et lycéens à la relativité ou à la permanence de certains thèmes, motifs ou archétypes et on favorise chez l'élève non francophone une meilleure appréhension de ce qui constitue son identité culturelle et sa richesse propres.
- Prévoir, de manière ponctuelle, un travail d'ordre linguistique sur la version originale de l'œuvre étudiée en la confrontant à sa (ou ses) traduction(s) ; une telle démarche sollicite les compétences des élèves allophones et peut contribuer à stabiliser leurs repères entre les deux systèmes linguistiques en éclairant les équivalences possibles (l'adéquation littérale) mais également ce qu'il y a d'irréductible d'une langue à l'autre. Le rôle actif qui leur est ainsi proposé au sein de la classe favorise la constitution d'une représentation plus stable de l'interlangue et de l'interculture.
- Constituer, dans le cadre d'un travail d'équipe, un fonds d'ouvrages littéraires et de documents y afférant afin de pérenniser cette pratique au sein de l'établissement, par delà le renouvellement des équipes pédagogiques.

♦ Les pratiques d'écrit

Les travaux écrits placent l'élève en situation active de production et donc de manipulation très directe de la langue. Or l'on observe, en particulier au collège, que cet exercice n'est pas assez fréquent alors même que des compétences insuffisantes dans ce domaine constituent une source d'échec scolaire. Seule une pratique très régulière permet une véritable appropriation de la langue en créant les automatismes nécessaires. Pour favoriser ce processus, en particulier s'agissant d'élèves qui consolident leur maîtrise du français, il convient de :

- Identifier clairement les objectifs visés par l'exercice d'écriture proposé et la nature des difficultés auxquelles il confronte les élèves, en particulier non francophones: celles-ci peuvent être d'ordre linguistique ou plus largement déterminées par le type formel de l'écrit demandé, qu'il relève peu ou prou de modèles littéraires (narration, dialogue) ou de formes scolaires institutionnalisées dans notre enseignement (commentaire de texte, résumé d'œuvres, dissertation) mais que d'autres pays ne pratiquent pas nécessairement à l'école.
- Articuler étroitement, dans le cadre de la séquence, l'étude de la langue et la production écrite en suscitant en permanence la vigilance des élèves sur ce qui relève de la cohérence phrastique (syntaxe) ou textuelle (chaîne des substituts, progression thème/propos, cohérence temporelle, organisation des discours), de la correction graphique (orthographe) ou encore de la précision



- lexicale. Les situations de réinvestissement des notions étudiées sont à privilégier et à systématiser.
- Proposer des activités créatives qui jouent en particulier sur les chaînes sonore (jeux phonétiques sur les homéotéleutes, les paronomases, par exemple) et graphique (palindromes, anagrammes, polyptotes) ou encore sur les structures syntaxiques. Ce type de productions, un peu « décrochées », favorise en effet un rapport ludique, poétique à la langue qui intéresse davantage la sensibilité et l'imaginaire des élèves que son usage plus normé et abstrait, inhérent aux discours scolaires.
- Mettre l'accent sur les activités de reformulations. Le passage de l'oral à l'écrit mobilise en particulier des aptitudes langagières spécifiques (recours à la nominalisation, à l'abstraction) qui méritent d'être mieux identifiées et exercées comme un apprentissage linguistique à part entière.

♦ La place de l'oral

L'enseignement en classe s'effectue le plus souvent sur la base d'un échange oral, situation qui sollicite les compétences des élèves en position de réception et de production. Trop souvent, le rôle de communication que la langue joue alors fait passer au second plan son statut d'objet d'étude qu'il faut parfaire, quelle que soit la discipline. Il convient de mieux tenir compte de cet enjeu fondamental pour les élèves non francophones afin que chaque cours contribue à consolider la maîtrise de la langue dans l'instant même où elle s'actualise en énoncés. On y parviendra en veillant à :

- Recenser plus explicitement les pratiques d'oral que l'on propose aux élèves en identifiant les compétences qu'elles impliquent de manière à en systématiser l'exercice.
- Privilégier en classe l'interaction pédagogique pour que la parole de l'élève trouve toute sa plénitude dans la réalisation des apprentissages : il s'agit notamment de solliciter des réponses sous forme de phrases structurées, mobilisant une syntaxe et un lexique appropriés.
- Développer une « pédagogie de la compréhension de l'oral » en proposant aux élèves des « situations tremplin » où l'écoute de documents sonores serve de socle ou encore d'amorce au cours.
- Confronter les élèves à une parole vivante, spontanée, qui ne soit pas médiatisée par les seuls adultes et professeurs de l'établissement (recours aux documents audio-visuels ou audio); les exercer à un usage plus libre de la langue française en exploitant des supports sonores illustrant des situations d'oral extérieures à celles de la classe.
- Faciliter l'accès des élèves à ce type de document en constituant un fonds propre à l'établissement.

Dans les autres disciplines

Ainsi que l'affirme le <u>Socle commun de connaissances et de compétences</u>, la maîtrise de la langue est le premier des sept piliers de compétences à développer au primaire et au collège, dans l'ensemble des enseignements. La langue ne saurait en effet être objet



d'apprentissage dans une discipline (le français) et simple outil de communication dans les autres.

Dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger, cette réalité prend un relief particulier en raison de la présence importante des élèves non francophones. Or chaque domaine d'enseignements doit contribuer efficacement à la maîtrise du français dans la mesure où il fait appel à un lexique, à des actes de langage oraux et écrits ainsi qu'à des discours qui lui sont spécifiques. Une réflexion collective est donc nécessaire sur la manière dont chaque discipline, en fonction des contenus notionnels, des concepts ou des méthodes qui la caractérisent, mobilise la langue française, en éclairant les points de convergence possible de l'une à l'autre mais également les différences. On veillera utilement à :

- Favoriser l'implication orale de l'élève dans l'interaction pédagogique en valorisant les efforts d'expression qui ne se limitent pas au laconisme d'un mot.
- Eclairer les erreurs, qu'elles concernent les niveaux phonatoire (articulation satisfaisante des sons), syntaxique (construction des phrases, enchaînement des énoncés) ou lexical.
- Prendre en compte les difficultés linguistiques des élèves dans le discours pédagogique : en anticipant les problèmes d'interférences possibles entre les langues, en reformulant les énoncés de manière variée (recours à la synonymie, à la périphrase) afin d'assurer la meilleure transparence et intercompréhension dans l'échange.
- Expliciter le langage scolaire particulier à chaque discipline : lexique désignant les activités ou le champ notionnel qui lui sont propres ou relevant de formes discursives caractéristiques (argumentation en histoire, en français ; description en histoire, en SVT, par exemple).
- Eclairer la polysémie de termes-clefs qui, d'un enseignement à l'autre, ne recouvrent pas les mêmes procédures de travail ou ne désignent pas les mêmes types de tâches.

- III -

LA POLITIQUE DE FORMATION

Tout en mettant en œuvre en français les programmes du cursus français, les professeurs du réseau doivent tenir compte de la forte hétérogénéité du public scolaire qui est le leur sur le plan linguistique mais également culturel. Enseigner à l'étranger oblige à un nécessaire décentrement vis-à-vis de l'expérience acquise en métropole qui invite le professeur, quelle que soit sa discipline, à intégrer dans ses pratiques et ses choix didactiques la conscience de cette altérité. Ceci implique de prendre en compte dans ses propres démarches pédagogiques les caractéristiques endogènes (linguistiques mais aussi culturelles) pour trouver les cheminements d'apprentissage les plus appropriés aux élèves, en anticipant sur les difficultés qui pourraient être suscitées par ces écarts. L'effort d'adaptation qui est inhérent à l'acte pédagogique mérite, dans un tel contexte, d'être particulièrement soutenu. Dans cette perspective, la formation continue qui est habituellement proposée aux équipes pourrait :

- Donner aux enseignants, toutes disciplines confondues, quelques grands repères sur les caractéristiques principales de la langue utilisée (voire des



langues) par les élèves allophones de l'établissement; une connaissance plus claire du fonctionnement syntaxique, phonologique, graphique donnera à leurs interventions en classe une efficacité accrue car ils seront davantage en mesure d'expliciter les erreurs, non seulement en se référant aux usages de la langue française mais aussi en tenant compte des interférences linguistiques qui en sont la cause la plus commune.

- Fournir des informations sur les modes de scolarisation propres au pays d'accueil, notamment en ce qui concerne les contenus d'enseignements, les objectifs visés et les compétences attendues, les méthodes utilisées, les types d'activités proposées.
- Former les professeurs de Lettres à une approche contrastive qui implique la capacité à se décentrer, à prendre en compte le point de vue linguistique de l'autre pour traiter les pratiques langagières « fautives » ou inappropriées des élèves comme une matière didactique à part entière, grâce à une meilleure adaptation des stratégies pédagogiques à cette réalité.
- Proposer une découverte approfondie des œuvres littéraires qui pourraient faire l'objet d'une exploitation en classe, en conformité avec les programmes.

- IV -

VERS UN BI OU UN PLURILINGUISME

S'agissant d'enseigner le français / en français à des élèves non francophones, les équipes sont confrontées à un double défi : d'une part, les aider à s'approprier les compétences linguistiques indispensables pour réussir pleinement dans notre système éducatif, d'autre part leur permettre de développer une familiarité telle avec la langue française que son usage ne se limite pas à la seule production des exercices formels et normés attendus dans le cadre du cursus.

Dans le premier cas, il est nécessaire d'avoir constamment à l'esprit que l'élève non francophone, même s'il a fait toute sa scolarité dans le réseau de l'aefe, ne peut compter sur la même connivence linguistique et culturelle dans son cadre familial qu'un élève français. Il appartient donc aux enseignants de compenser l'absence de ces relais par des démarches pédagogiques appropriées.

Dans le second cas, même si l'élève parvient à maîtriser le français comme langue de scolarisation, on observe souvent qu'il ne l'utilise guère dans le cadre d'un usage plus spontané et personnel, risquant ainsi de s'en éloigner une fois ses études secondaires terminées.

Il est donc important de donner à l'apprentissage du français un ancrage plus large et quotidien en favorisant une immersion plus résolue dans la langue usuelle et orale. Il s'agit en effet, dans cette perspective, de créer les conditions d'un rapport plus subjectif à la langue française qui incite l'élève à l'utiliser également pour exprimer ce qui relève de son espace privé, son intériorité, ses affects.

Certaines activités qui débordent le cadre strictement scolaire peuvent contribuer à cette appropriation plus singulière.

♦ Le cinéma



Le cinéma constitue un vecteur d'apprentissage linguistique particulièrement porteur : il permet un travail sur l'oral, l'écoute active, l'immersion dans la langue d'étude en rendant sensible sa dimension prosodique ; l'exploitation des versions sous-titrées s'avère particulièrement productive dans une logique contrastive qui aide les élèves à structurer leurs repères dans les deux langues.

Le visionnement de films français contemporains peut être également utile pour éclairer les variations de notre langue, en confrontant notamment les élèves à des emplois moins académiques que ceux qu'ils rencontrent dans le cadre scolaire.

Dans une perspective plus large, il serait utile de constituer un fonds de ressources de films français et étrangers. Il pourrait donner lieu à des indexations précises, par thèmes par exemple, de manière à faciliter une exploitation également culturelle, parallèlement au traitement plus linguistique. Par exemple, la scène de jalousie ne mobilise pas les mêmes codes d'expression dans le cinéma français, égyptien ou encore indien : il est intéressant de les mettre en évidence et d'en tirer parti sur le plan didactique (logique narrative, écriture filmique, comportements, énoncés...).

♦ Le théâtre

Sa pratique met en jeu de multiples niveaux : la dimension linguistique (jouer un rôle dans la langue d'apprentissage) est en effet articulée à d'autres réalités qui engagent l'individu dans sa globalité : le corps, la voix, la relation à l'espace, au mouvement, les émotions et leurs représentations. De ce point de vue, les activités théâtrales peuvent jouer dans l'appropriation du français pour un élève non francophone un rôle de catalyseur.

Elles impliquent en effet une mise en situation d'urgence linguistique sans que la langue soit à proprement parler appréhendée comme l'objet cible de l'étude. Ceci permet donc de médiatiser ce dernier en l'inscrivant à la marge de l'activité scolaire mais au cœur de l'individu, de ses émotions et du vivant.

De ce fait, la pratique théâtrale joue un rôle moteur essentiel pour permettre à l'élève de devenir un acteur authentique de son apprentissage linguistique tout en suscitant en lui une appétence à la langue française car son utilisation s'inscrit alors dans une situation dont les enjeux, plus ludiques, plus humains, diffèrent radicalement de ceux du cadre scolaire. En outre, la mémorisation des textes constitue un facteur d'innutrition qui est essentiel à l'enrichissement du répertoire langagier de l'élève.

* * *

Il importe que chaque établissement décline les grandes orientations de ce texte de cadrage en tenant compte du contexte linguistique local : pays francophone ou non, pays dont la langue nationale entretient ou non des rapports de parenté avec le français, statut sociolinguistique et politique de la (ou des) langue(s) nationale(s) : cette diversité des paysages linguistiques dans lesquels s'inscrit l'étude de la langue française dans le réseau de l'aefe est un paramètre que les équipes doivent prendre en considération afin de déterminer les meilleures stratégies didactiques à développer pour renforcer l'efficacité de cet enseignement.

Ce texte propose aux professeurs quelques pistes de réflexion pour renforcer la maîtrise de la langue française au collège et au lycée et favoriser ainsi le développement d'un bi ou



plurilinguisme réussi. Il est important d'appréhender ces pistes selon une approche holistique qui associe les actions entre elles de manière complémentaire et dynamique, en privilégiant une réflexion d'ensemble qui intègre la diversité des méthodes et des points de vue. Il s'agit, pour l'enseignant, de faire appel à sa créativité et de développer une posture professionnelle qui tire le meilleur parti didactique d'un rapprochement entre les systèmes linguistiques et les cultures afin de développer chez l'élève non francophone une conscience

métalinguistique susceptible de l'aider à mieux structurer ses apprentissages les uns par rapport aux autres, selon des démarches stimulantes.